

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VEBRON
MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA BAUME DOLENTE

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2018-~~226~~0002 du 14 Août 2018, le projet d'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate autour du captage de « la Baume Dolente » sur le territoire de commune de Vébron, est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération,
- une enquête parcellaire portant sur la détermination des terrains à exproprier et sur l'identification des propriétaires nécessaire au projet.

Cette enquête se déroulera pendant 19 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Vébron du lundi 10 septembre 2018 au vendredi 28 septembre 2018 inclus.
Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Vébron – 48400 VEBRON.

M. Michel BARRIERE, retraité de la gendarmerie, a été désigné commissaire enquêteur.
Il siègera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Vébron :
- lundi 10 septembre 2018
- vendredi 28 septembre 2018

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Vébron aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Vébron – 48400 Vébron - à l'attention de M. le commissaire enquêteur – « enquête sur le projet d'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate du captage de « la Baume Dolente sur la commune de Vébron »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie précitée.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Vébron, à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) et à la sous-préfecture de Florac pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet de Florac
secrétaire général par intérim


François BOURNEAU